

DECISION N°11/2021/Institut Mines-Télécom

(abroge et remplace la décision n°38/2020 du 01 décembre 2020)

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GENERALE AU SEIN D'IMT
MINES ALES**

Vu le décret n°2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom et plus particulièrement ses articles 13 et 15 ;

Vu la délibération n° 2021-1-6 du conseil d'administration du 12 mars 2021

A compter du 22 mars 2021

Section 1. Opérations de recettes

Délégation permanente de signature est donnée à M. Pierre PERDIGUIER, Directeur par intérim, à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, les accords, les conventions, les contrats, les actes générateurs de recette pour un montant supérieur à deux millions d'euros HT (2 000 000 € HT) et inférieur à six millions d'euros hors taxe (6 000 000 € HT) relevant de la seule école IMT Mines Alès.

Section 2. Opérations de dépenses

Délégation permanente de signature est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, les baux et locations de locaux au bénéfice de l'école IMT Mines Alès dont la durée est inférieure à 6 ans et le montant de dépense inférieur à vingt-quatre mille euros charges comprises (24 000 € CC) par an :

- M. Pierre PERDIGUIER, Directeur par intérim ;
- M. Jean-Louis CHAUPIN, Secrétaire général.

Section 3. Adhésion à des associations ou groupements

Délégation est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, dans les limites de leurs périmètres respectifs, les documents emportant adhésion à des associations ou groupements professionnels d'un montant inférieur à 5 000,00 € HT en cas de 1^{ere} adhésion ou inférieur à 15 000,00 € HT en cas de renouvellement :

- M. Pierre PERDIGUIER, Directeur par intérim;
- M. Jean-Louis CHAUPIN, Secrétaire général.

Section 4. **Mise en œuvre de traitement de données à caractère personnel**

Délégation permanente de signature est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de signer au nom de la Directrice générale, dans la limite de leurs prérogatives, toute pièce relative aux formalités préalables à la mise en œuvre de traitement de données à caractère personnel en qualité de responsable des traitements de données, pour l'Institut Mines-Télécom :

- M. Pierre PERDIGUIER, Directeur par intérim;
- En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, M. Jean-Louis CHAUPIN, Secrétaire général.

Section 5. **Publication et exécution de la présente décision**

La présente décision sera notifiée à l'agent comptable et aux personnels concernés sous couvert de leur hiérarchie. Elle sera publiée sur le site internet de l'Institut Mines-Télécom.

A Palaiseau, le 22 mars 2021



Odile GAUTHIER
Directrice générale